



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 3 octobre 2017

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions.

1. Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée du mois de septembre, les conseillers procèdent à celle des dépenses du mois de septembre pour un total de 168 840 \$ dont des frais de formation du personnel électoral (699 \$), d'achat du système multimédia de la salle municipale (5393 \$), d'entretien de véhicules municipaux (2600 \$) et de rédaction du plan d'aménagement du Parc André-Noël (1046 \$).
2. Rapports des élus
 - i. Le conseiller à l'environnement fait un retour sur l'activité des oiseaux de proie.
 - ii. Le conseiller au transport et à la voirie annonce qu'une bande cyclable d'un mètre sera aménagée des deux côtés de la route 223 lors de la réfection qui devrait être effectuée dans un avenir rapproché. Il confirme qu'une glissière de sécurité sera installée le long de la berge de l'ancien bateau-théâtre L'Escale.
 - iii. Une conseillère sera chargée de dénombrer les personnes âgées susceptibles d'avoir besoin d'une attention bienveillante.
3. Les conseillers adoptent en bloc les rapports mensuels de septembre des comités consultatifs municipaux en urbanisme, loisirs, environnement et en promotion/tourisme. Ces rapports peuvent être consultés sur le site de la municipalité (smsr.quebec).
4. Sur recommandation du Comité consultatif en urbanisme, le conseil procède à l'adoption de trois projets soumis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
5. Le conseil appuie auprès de la MRC de la Vallée du Richelieu la demande de nettoyage des berges d'un cours d'eau (Montée Deslauriers/Rang des Soixante)

présentée par des citoyens

6. Les conseillers

- a. Entérinent le budget 2018 de la Régie de l'AIBR. Aucune augmentation de taxes de ce côté.
- b. Adoptent le tarif de rémunération (15 \$/heure) du personnel affecté aux élections municipales du 5 novembre.
- c. Votent un programme d'aide financière pour la formation des pompiers (sauvetage et matières dangereuses) ainsi que des Premiers répondants.
- d. Procèdent à la nomination d'un nouveau pompier, M. Yannick Richer.
- e. Décident de mettre en vente l'ancien camion municipal d'inspection en passant par Kijiji.

7. Période de questions des citoyens

- a. Deux citoyens soulignent le fait que certains producteurs agricoles cultivent en dedans de la limite permise le long des cours d'eau, ce qui en nécessite le nettoyage et l'entretien plus fréquent à cause de la pollution causée par les engrais et pesticides. Cette opération se fait aux frais des contribuables.
- b. Le Maire précise que les participants au récent congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités ont suivi des ateliers sur l'application de la loi 122 qui donne beaucoup plus de latitude aux autorités municipales en ce qui concerne les référendums, l'attribution de contrats, etc.
- c. Les citoyens **non inclus** dans les deux zones où devraient être aménagés les systèmes centralisés d'égouts (Anse et Des Terrasses-camping) bénéficieront vraisemblablement d'une aide gouvernementale pour mettre leurs installations à niveau.

Quelques rappels

- Personne n'a encore posé sa candidature pour siéger au Conseil d'établissement de l'École des Trois-Temps. Composé d'un nombre égal de



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Treize candidats sont actuellement en campagne pour combler six sièges! C'est donc un événement important. Nous pourrions assister à un changement radical de la composition de notre conseil municipal.

Un important exercice démocratique en vue!

Notre Conseil municipal...

- Gère un imposant budget (3 416 745 \$ en 2017) à même des fonds fournis par les citoyens.
- Détient le pouvoir d'orienter le développement économique, social et communautaire de notre communauté.
- Jouit de nombreux nouveaux pouvoirs « quasi discrétionnaires » susceptibles de gruger dans l'influence des citoyens :
 - Possibilité, sous certaines conditions, de ne pas tenir de référendum lors de modifications aux règlements de zonage ou d'urbanisme,
 - Possibilité d'attribution de contrats sans appels publics d'offres jusqu'à une valeur de 100 000 \$ (contrairement à 25 000 \$ actuellement), même si notre municipalité va en appels d'offres même pour des contrats de valeur inférieure à 25 000 \$,
 - Possibilité de publication des avis publics seulement sur internet plutôt que dans les médias écrits,
 - Élimination de l'obligation de reddition publique de comptes annuelle du Maire, remplacée par un affichage sur le site internet municipal,
 - Etc.

Devant cette profusion de candidats et l'attribution de nouveaux pouvoirs au conseil municipal par l'adoption du projet de loi 122, il est absolument nécessaire de **choisir nos représentants en toute connaissance de cause**, puisqu'ils sont désormais responsables de remplacer à l'interne les mesures de consultation ou d'information formelles des citoyens actuellement garanties par la loi. Nécessaire aussi d'accompagner nos édiles entre les élections !

Pour permettre à tous les Saint-Marcois de mieux connaître les candidats aux élections du 5 novembre prochain, votre *Association des Saint-Marcois* organise le 18 octobre à 19h30 une soirée pré-électorale au cours de laquelle

- chaque candidat aura l'occasion de se présenter (sa personne, sa vision de la vie municipale, ses compétences, et ses objectifs),
- les citoyens présents pourront énoncer leurs attentes face à leur conseil municipal et poser les questions qu'ils jugeront pertinentes.

Il est important de noter que cette assemblée n'en est pas une de débats entre candidats ni de mise en boîte des candidats par les citoyens présents. Elle sera animée par un citoyen neutre et respecté par l'ensemble des Saint-Marcois, M. André Forget, président de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu.

RENDEZ-VOUS
à la salle municipale
le mercredi 18 octobre
à 19h30.



parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" au plus tôt. C'est une responsabilité citoyenne. Tout le monde affirme que l'éducation de nos jeunes est une priorité. Il nous semble que cette préoccupation devrait entraîner un certain engagement dans la réalité.